

A.3. La gestion économe et équilibrée des prélèvements

Fiche QUA\_4 **Version n°2** 



CA du 04.11.2021 Applicable à partir du 01.01.2022

# Améliorer la connaissance pour mieux mobiliser et gérer la ressource en eau

## Nature et finalité des opérations aidées

Ce dispositif d'aide répond au besoin de connaissance du fonctionnement des hydrosystèmes, par le financement d'études de gestion quantitative de la ressource en eau superficielle et souterraine à différentes échelles (masse d'eau, bassins versants...). Ces études permettent de définir, orienter, appuyer la politique de gestion de l'eau des territoires et d'orienter les documents de planification sur la gestion de l'eau (Sage). Il contribue à favoriser l'émergence et la mise en œuvre des Projets de Territoires pour la Gestion de l'Eau (PTGE) visant une gestion globale appropriée de la ressource. La concertation locale doit s'appuyer sur une connaissance suffisante de la ressource, des milieux, des usages et des effets prévisibles du changement climatique. Il s'agit dans le cadre des démarches Sage ou PTGE et en s'appuyant sur les références fixées par le Sdage, d'évaluer le déficit quantitatif par masse d'eau et d'identifier les actions à mettre en œuvre en priorité pour assurer un retour à l'équilibre des prélèvements à l'étiage et contribuer aux objectifs de bon état.

Cette évaluation s'appuie sur les analyses HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat), préconisées par le Sdage, effectuées et validées au sein d'une CLE. Ces analyses peuvent conduire à réviser le Sage pour ajuster les débits et/ou les niveaux objectifs d'étiage et préciser des conditions de prélèvement mieux adaptées au territoire, notamment la définition des volumes prélevables.

L'évaluation des volumes prélevables sur les bassins en déséquilibre détermine, en période d'étiage, le volume plafond pour tous les usages anthropiques permettant d'assurer le bon fonctionnement du milieu. Elle prend également en compte les besoins aval, notamment les besoins en eau douce du milieu marin. L'évaluation s'appuie sur les éléments d'état des lieux et de diagnostic validés par la concertation. La répartition entre les usages tient compte des priorités locales, en particulier des besoins nécessaires à l'alimentation en eau potable des populations.

Les volumes prélevables et leurs répartitions entre usages sont approuvés par le préfet coordinateur de bassin, ou le préfet référent le cas échéant.

D'autres études stratégiques d'intérêt local peuvent également être accompagnées.

Opérations aidées	Taux d'aide plafond	Ligne prog.
Analyses hydrologie/milieux/usages/climat (HMUC), préalables à la potentielle adaptation par un Sage de certains objectifs quantitatifs du Sdage et à la détermination des volumes prélevables.	Maximal*	21
Etudes stratégiques d'intérêt local	Prioritaire*	21

<sup>\*</sup> Dans la limite de l'encadrement européen et national et des aides publiques

Les études générales de connaissances, les études portant sur l'innovation et les colloques relèvent de la fiche action RDI\_1.

#### Bénéficiaires de l'aide

Maître d'ouvrage public et privé



A.3. La gestion économe et équilibrée des prélèvements

Fiche QUA\_4 **Version n°2** 



CA du 04.11.2021 Applicable à partir du 01.01.2022

# Conditions d'éligibilité

Sans objet

## Dépenses éligibles et calcul de l'aide

- Coût des études, y compris équipements de mesure et sondages de reconnaissance, pouvant inclure le temps de suivi et de pilotage, correspondant au :
  - coût réel pour les prestations externes,
  - coûts internes justifiés pour les réalisations en régie, avec les coûts plafonds suivants :

Charges salariales de l'animation avec un coût plafond de 70 000 €/an par ETP

Forfait de fonctionnement : 10 000 € par ETP,

Référence de calcul : 1 ETP = 210 jours/an.

#### Cadre technique de réalisation du projet

L'analyse HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat) porte sur les quatre volets suivants :

- La reconstitution et analyse des régimes hydrologiques naturels (non influencés par les actions anthropiques),
- L'analyse des besoins des milieux depuis la situation de « bon état » jusqu'à la situation de crise, tenant compte des dernières méthodologies connues,
- L'analyse des différents usages de l'eau, connaissance des prélèvements actuels, détermination des prélèvements possibles, étude de solutions alternatives et/ou complémentaires d'économies d'eau pour les différents usages,
- L'intégration des perspectives de changement climatique, en utilisant à minima les données disponibles, dès maintenant et au fur et à mesure de l'amélioration des prévisions en la matière.

### Conditions particulières d'octroi de l'aide

Sans objet.